

Site

NATURA 2000

Vallée de l'Argenton



Lettre d'information
N° 19 - Février 2025

L'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine ayant été décalé en 2025, la priorité de l'année sera de renouveler les 9 contrats NATURA 2000 arrivés à échéance, fin décembre 2023. Cela nous permettra de conforter la gestion de ces 6,5 ha d'espaces naturels, principalement des coteaux.

Par ailleurs, je tiens à remercier les gestionnaires de ces sites qui ont poursuivi l'entretien de leurs terrains en 2024 malgré l'absence d'aides financières.

Cette lettre d'info est consacrée à la ripisylve, cette végétation des bords de cours d'eau aux multiples fonctions qui protège les berges, filtre les polluants, régule la température des eaux et accueille une grande biodiversité. Elle vit, vieillit et nécessite un entretien régulier pour la maintenir en bon état et garantir son rôle protecteur et ses fonctions écologiques.

Bonne lecture !

Sylvie GERFAULT

Présidente du Comité de Pilotage du site NATURA 2000
Maire déléguée de la commune de Massais

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)



La ripisylve

La ripisylve est l'ensemble de la végétation (arbres, arbustes, buissons et herbacées) qui pousse sur les berges des cours d'eau. Elle peut former un alignement d'arbres ou une forêt riveraine très large. Elle limite l'érosion des berges et le déplacement du cours d'eau, et assure de multiples fonctions écologiques.

UN REMPART CONTRE L'ÉROSION

Les racines des arbres maintiennent les berges et les protègent de l'érosion lors des crues. Il faut favoriser les essences locales à l'enracinement profond qui sont plus adaptées au maintien des berges. Les essences à l'enracinement superficiel (peupliers de culture, Saule pleureur, résineux...) sont à exclure.



Système racinaire garant d'un bon maintien des berges

► L'absence de ripisylve conduit très souvent à un élargissement du cours d'eau par effondrement de berge et se traduit par une perte de terrain pour le propriétaire riverain.

UN FILTRE NATUREL

La ripisylve filtre les polluants, comme les engrais (nitrates, phosphates...) et les molécules phytosanitaires apportées sur les terres agricoles.



Effet filtre de la ripisylve entre les activités terrestres et l'eau

► La ripisylve participe à l'autoépuration du cours d'eau.

UN RÉGULATEUR THERMIQUE

Une ripisylve dense et diversifiée réduit le réchauffement, l'évaporation, l'eutrophisation* et l'asphyxie des cours d'eau. Sa présence est essentielle pour la vie aquatique et elle limite la présence des plantes exotiques envahissantes (Jussie et Elodée dense). Elle fournit également de l'ombrage pour le bétail qui pâture le long des cours d'eau.



Une bonne couverture végétale limite le réchauffement des eaux

► La ripisylve régule la température de l'eau face au changement climatique.

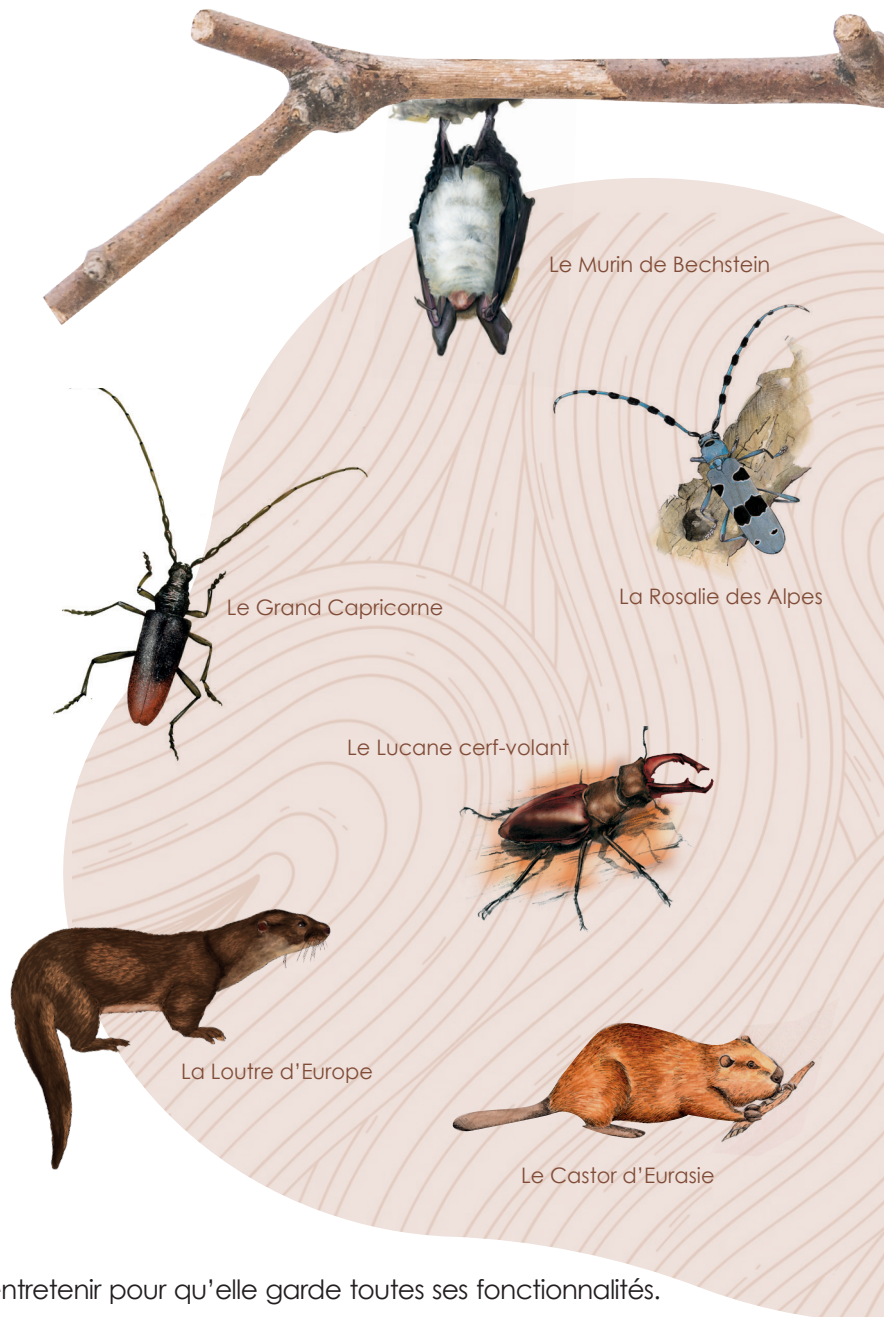
*eutrophisation : processus de dégradation de la qualité de l'eau qui se produit lorsque des nutriments, tels que les nitrates et les phosphates, s'accumulent en grande quantité.

UN HAVRE DE PAIX POUR LA BIODIVERSITÉ

La ripisylve constitue une ressource alimentaire, sert de lieu de reproduction, de refuge et de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales, qu'elles soient terrestres ou aquatiques. Il s'agit d'une zone de transition entre le milieu terrestre et aquatique, ce qui en fait un milieu d'une grande biodiversité.

Dans la vallée de l'Argenton, la ripisylve constitue un **habitat NATURA 2000 particulier**, les forêts alluviales à aulnes et frênes et **abrite les 6 espèces NATURA 2000** ci-contre.

Les ripisylves forment des couloirs de déplacement pour les espèces animales entre différents habitats naturels : elles assurent une continuité écologique.



GESTION ET PROTECTION

Une ripisylve est un milieu vivant qu'il convient d'entretenir pour qu'elle garde toutes ses fonctionnalités. Une bonne gestion consiste à :

- ne pas planter des essences exotiques non adaptées au maintien des berges,
- élaguer les arbres têtards,
- rajeunir certains sujets,
- maintenir une diversité des essences,
- conserver des arbres morts ne présentant pas de danger,
- retirer les arbres qui risquent de tomber dans la rivière et qui pourraient créer des embâcles*.

Si les parcelles riveraines du cours d'eau sont pâturées, il est essentiel de protéger la ripisylve par une clôture pour limiter le piétinement et l'abroustissement du bétail.

*embâcle : accumulation de matériaux (bois ou autre) emportés et déposés par le courant dans le lit des cours d'eau ou contre des ouvrages (ponts, passerelles...)

Sur les cours d'eau "non domaniaux", comme c'est le cas de l'Argenton et ses affluents, l'entretien des berges et de la ripisylve incombe au propriétaire riverain, tel que le prévoit l'article L.215-14 du Code de l'Environnement : "L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. "



Aulne glutineux
Alnus glutinosa



Frêne commun
Fraxinus excelsior



Erable champêtre
Acer campestre



Aubépine monogyne
Crataegus monogyna

LES ESSENCES DE LA RIPISYLVE

Toutes les essences d'arbres ne sont pas adaptées à un bon maintien des berges. Les peupliers hybrides de culture, au système racinaire superficiel, ne doivent pas être plantés directement sur les berges car ils ont tendance à être rapidement déstabilisés par les crues et le vent. Ils peuvent ainsi créer de gros embâcles dans le cours d'eau. Parmi les espèces à proscrire, on peut également lister le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Saule pleureur (*Salix babylonica*) et les résineux.



Chêne pédonculé
Quercus robur

Localement, les espèces à privilégier pour constituer une ripisylve naturelle sont les suivantes :

- **arbres** : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Saule blanc (*Salix alba*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Orme champêtre (*Ulmus minor*),
- **arbustes** : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Bourdaine (*Frangula alnus*),
- **buissons, lianes** : Ronce (*Rubus fruticosus*), Eglantier (*Rosa canina*), Lierre (*Hedera helix*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Houblon (*Humulus lupulus*).

CONTACT

Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000
Agglomération du Bocage Bressuirais
27, bd du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
05 49 65 99 59 - 06 31 26 66 37
guillaume.koch@agblo2b.fr

valleeargenton.n2000.fr